



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés :

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Elisabeth GUEYTE – Stéphanie DARDEAU

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL
Jean-Louis FERRIER a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Olivier MORAND
Secrétaire de séance : Philippe RINGUET

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	4

Ont voté :	
Pour	20
Contre	
Abstention	

48/25 – TARIFS 2025/2026 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE MAURICE RAVEL

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'école de musique municipale Maurice Ravel sont votés pour l'année scolaire. Il est donc proposé les nouveaux tarifs annuels du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026 basés sur le taux d'effort avec une augmentation de 2.00 %, comme suit :

Pratique collective seule, éveil

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
18,55 €	6,6734 %	92,73 €	179,88 €

Plus de 18 ans	Plus de 18 ans Hors Commune
92,73 €	192.24 €

Cycle 1 – Cycle 2

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
86,53 €	24,7257 %	426,52 €	778,88 €

Pratique 2nd instrument

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
67,97 €	17,3068 %	370,88 €	599,61 €

Location instrument (sous réserve de disponibilité) jusqu'à 18 ans

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
19.76 €	7,2428 %	98,90 €	166.90 €

La Commune se réserve la possibilité d'annuler un cours d'instrument, si celui-ci compte moins de 4 inscriptions. L'engagement à l'inscription est annuel. La possibilité est offerte aux familles de payer trimestriellement.

Il est accordé :

- 10 % de réduction pour le second membre de la famille (sur le coût le plus bas)
- 20 % de réduction pour le troisième membre de la famille et les suivants (sur le coût le plus bas)

Le tarif au taux d'effort s'applique sous réserve d'être scolarisé et au maximum jusqu'à 18 ans.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 17 Juin 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs de l'école de musique municipale Maurice RAVEL du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.**

Fait à Semoy, le 24 juin 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Philippe RINGUET

Adjoint au Maire

Transmission au contrôle de légalité le : **26 JUIN 2025**

Publication numérique le : **26 JUIN 2025**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification